



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

Consultation structurée relative au Plan Climat cantonal (PCC) de l'Etat de Fribourg (2021 - 2026)

—

Mesdames, Messieurs,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre position à l'égard de l'objet en titre **en répondant directement aux questions formulées dans le présent document** (format Word). Vous voudrez bien nous le retourner ensuite par courrier électronique, en précisant le nom de l'organe consulté et celui de la ou des personne(s) responsable(s) de la prise de position.

Adresse pour l'envoi : sen@fr.ch.

Le délai pour l'envoi des réponses est fixé au **16 janvier 2021**.

1. Questions relatives au chapitre 1 « Contexte »

1.1. Les explications données en introduction sur les scénarios climatiques, leurs impacts et sur les politiques climatiques vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ?

L'accent est insuffisamment mis sur l'efficacité énergétique. Chacun-e – dans une population mondiale croissante – prétend aujourd'hui à une haute qualité de vie impliquant des commodités énergivores. L'enjeu essentiel de freiner l'accroissement des besoins en énergie, au pire de compenser « proprement » chaque besoin, nous paraît insuffisamment considéré dans le présent plan.

Le PDC demande un plan avant-gardiste, original et ambitieux, ce que le présent document n'est pas. Le canton de Fribourg devrait davantage **faire la différence là où une plus-value cantonale est possible**, dans les domaines qui ne sont pas de la compétence de la Confédération.

1.2. Manque-t-il un ou plusieurs thèmes essentiels à ajouter dans ce premier chapitre ?

Si oui, lequel ou lesquels ?

Non

Oui

—

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC**
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**

—

La crise climatique ouvre des **opportunités majeures en termes d'innovation, de recherche et de développement**. Ces aspects apparaissent bien trop peu ici ; de façon générale, le présent plan se focalise trop sur les risques et insuffisamment sur les opportunités : soyons positifs et ambitieux !

1.3 Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Le graphique est incohérent et trompeur. Peu accessible.

1.4 Autres remarques concernant le chapitre 1 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

Domaine financier : il **manque une mention aux secteurs économiques qui profitent de la transition énergétique**, par exemple la recherche, la création et l'exploitation des installations d'énergie renouvelable ; le bâtiment ou l'électromobilité.

En termes de coûts, au-delà des coûts de l'inaction, il serait intéressant de chercher à évaluer les bénéfices de l'action, soit les revenus issus des opportunités saisies (innovation, recherche, formation...), cf. commentaire 1.2.

2 Questions relatives au chapitre 2 « Bilan carbone »

2.1 Les explications données dans le chapitre 2 vous semblent-elles compréhensibles ?

Oui

Non

Si non : quels sont les points à clarifier ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

2.2 Manque-t-il une ou plusieurs catégories essentielles à ajouter au bilan carbone ?

Non

Oui

Si oui : laquelle ou lesquelles ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

2.3 Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

2.4 Autres remarques concernant le chapitre 2 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

Les explications sont dans ce chapitre particulièrement techniques et pointues : nous nous sommes demandé à plusieurs reprises à quel public-cible s'adresse ce plan climat ? Il serait utile de le préciser puis éventuellement d'adapter certains passages.

Lorsque l'on prend en compte les émissions générées dans le canton et la part hors canton, le résultat confirme que l'effort à consentir doit impérativement être coordonné et engagé au minimum de manière supra-cantonale.

3 Questions relatives au chapitre 3 « Plan Climat cantonal »

3.1 Les explications relatives à la vision, à l'organisation et à la méthode de travail vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

La vision nous semble peu ambitieuse. Le canton de Fribourg s'adapte à ce qui se fait ailleurs sans se demander si cela est suffisant pour atteindre un objectif de neutralité climatique. Une réelle ambition cantonale pourrait servir de signal pour d'autres cantons voire pour la Confédération ; elle pourrait en outre ouvrir la porte à de nombreuses opportunités pour le canton. Nous pensons ici à la **recherche, à la formation professionnelle, à la promotion des énergies renouvelables (en particulier en tant que sources alternatives de revenus pour l'agriculture), au domaine du bâtiment – plusieurs secteurs dans lesquels notre canton pourrait montrer la voie en fixant et atteignant des objectifs clairs.**

3.2 Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Nous sommes surpris par la question : nous estimons ne pas avoir à nous prononcer sur la forme du document mais sur le fond, ou alors en termes d'adéquation au public-cible, aussi est-il nécessaire, alors, de préciser à quel public s'adresse le document.

3.3 Autres remarques concernant le chapitre 3 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

Chapitre 3.2.1, Gouvernance : nous constatons que l'essentiel des contributeurs du projet sont des collaborateurs de l'Etat de Fribourg. Nous ne doutons pas de leurs compétences. Toutefois, les enjeux, dans un domaine nouveau et pointu, sont immenses. Ils demandent des moyens visionnaires. **Nous aimerions voir le comité de pilotage complété d'experts externes, du monde académique mais également des personnalités issues de l'industrie, des arts et métiers.**

Chapitre 3.2.2, Collaborations supracantonales : la politique climatique ne s'arrête pas aux frontières du canton. **Ce point essentiel devrait être présenté de façon bien plus visible.**

Chapitre 3.5, Budget : le rapport ne mentionne que les coûts de la mise en œuvre du plan climat cantonal. Non seulement ils sont, à notre avis, sous-estimés, mais il conviendrait d'indiquer honnêtement que les coûts liés au changement climatique auront tendance à augmenter. Également à mettre davantage en exergue : les coûts de la non-action, mais aussi les revenus générés par les solutions novatrices mises en place. L'aspect du PIB devrait si possible être lui aussi plus précisément calculé et évoqué : **que peut apporter au canton un engagement climatique sérieux et ambitieux ?** Il nous semble encore important de mieux connaître la répartition du budget : sur les 22.8 millions de francs, quelle est la part de l'administration, et celle dévolue clairement aux mesures ?

4 Questions relatives au chapitre 4 « Stratégie, axes et mesures »

4.1 Les explications relatives à la stratégie vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : quels seraient les points à améliorer ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

4.2 Les axes choisis vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

4.3 Les types de mesures choisis vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

4.4 Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

4.5 Les catalogues de mesures vous semblent-ils contenir les informations nécessaires (titre, description, entités responsables, coûts estimés) ?

Oui

Non

Si non : quelles sont les informations manquantes ?

- Catalogue de mesures E, énergie des bâtiments : aujourd'hui, les propriétaires doivent entreprendre des travaux conséquents pour avoir des chances d'obtenir un soutien cantonal. S'il faut choisir entre de nouvelles fenêtres et une nouvelle cuisine, cette dernière l'emportera probablement. **Le canton a le pouvoir de soutenir tous les assainissements énergétiques, directement et/ou fiscalement en rendant ces rénovations largement ou totalement déductibles. Les petits ruisseaux font les grandes rivières et ce soutien individuel, qui nous semble avoir un impact majeur, fait totalement défaut.** Aujourd'hui nous sommes à 1% de taux rénovation ; ce taux devrait être de 3% pour assainir d'ici aux 30 prochaines années.
- D'autre part, Fribourg est pionnier dans le domaine de **la formation : cette dernière est très largement sous-considérée dans ce document.**
- La densification, positive si elle permet de diminuer la pression sur les ressources, (écoquartiers par exemple), est peu mentionnée.
- 115 mesures, c'est beaucoup, avec trop peu de moyens qui leur sont consacrés. Ne faudrait-il pas **moins de mesures, mieux ciblées, plus concrètement mesurables sur une législation** ? Bon nombre de montants, derrière un objectif louable, apparaissent dérisoires (exemple, M.2.1, soutien aux parcs relais. Mesure qui fait

totallement sens or, lorsque l'on sait que le coût d'une place aménagée en surface frôle les 10'000 francs (30-40'000.- en sous-sol), le montant alloué de 450'000 francs prête à sourire.)

4.6 Remarques concernant une ou plusieurs mesures (merci d'indiquer le numéro de la mesure, par exemple : « E.1.3 »)

- Ajouter S 1.12 : adaptation des formations existantes, voire **mise en place/promotion de formations professionnelles liées au climat** (en particulier dans les domaines technique/bâtiment)
- Ajouter S 3.2, **intégration de systèmes de réfrigération durables** dans les nouvelles constructions et rénovations.
- Ajouter M 3.4. le canton doit remplacer progressivement sa flotte en renonçant à la propulsion fossile. A titre d'exemple, la Confédération a décidé que **tous ses futurs véhicules seraient électriques. L'installation de stations de recharge** doivent être prévue près des bâtiments du canton à l'intention des collaborateurs, visiteurs et tiers.
- Ajouter M 4.4 : Modifier la législation pour **contraindre les promoteurs à installer des bornes de recharge dans chaque nouvelle construction**. Actuellement l'habitant d'un locatif doit convaincre son propriétaire pour pouvoir installer une borne (sans même parler de la prise en charge des coûts). L'évolution du parc automobile va certes mettre la pression là-dessus mais ça ne suffit pas. Il s'agit ici d'une compétence typiquement cantonale où Fribourg pourrait montrer l'exemple.
- E 2.1 : nous avons calculé que ce montant représente... 2300.-/commune. **Le montant est totalement dérisoire et nous fait craindre une politique de l'arrosoir bien vaine.**
- E 2.5 : l'impact d'une mesure individuelle pour un seul projet sera faible. Nous comprenons l'aspect exemplaire et inspirant de ce projet phare mais la mesure nous paraît disproportionnée et insuffisamment développée. **Si les éléments mis en œuvre dans ce projet ne peuvent être extrapolés ou le sont insuffisamment, alors l'effet à espérer sur le climat est nul.**

De façon générale, le PDC demande une nette augmentation des montants des positions E2.1 à 2.4 : ils doivent être au moins triplés.

- E 3.1 : en adoptant la motion 19.3750 « Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération », le Parlement a chargé le Conseil fédéral **d'assurer l'autonomie énergétique des biens immobiliers** de l'administration fédérale dans un délai de douze ans. Nous suggérons que le canton de Fribourg aille dans cette même direction et se fixe des objectifs clairs et concrets.
- E 3.2 : Cette mesure n'a de sens que si le bâtiment est suffisamment isolé. En outre, **la température ambiante doit être adaptée à l'affectations des locaux.**
- E 4.2 : Nous sommes d'avis que **l'émission d'un CECB devrait induire des effets plus concrets**. Aujourd'hui, c'est une information mais elle n'a aucune influence sur la valeur du bâtiment lors d'une vente. La simple tenue d'un registre engendre de la bureaucratie sans

réelle efficacité : ça ne sert à rien de savoir que nous avons des bâtiments énergétiquement efficaces – ou l'inverse – si l'on ne fait rien de cette information ! En outre, chaque citoyen devrait être libre de rénover ou pas : mais s'il le fait, alors il doit être concrètement récompensé.

- Ajouter E 4.3 : il s'agirait **d'utiliser davantage l'existant, en particulier les surfaces importantes (centres commerciaux, parkings, bâtiments industriels), pour installer du photovoltaïque**. Il convient de fixer un objectif d'efficacité afin que l'exploitation puisse s'assurer de la rentabilité de l'installation.
- Mesures A : Le canton doit veiller à ce que **l'agriculture soit suffisamment soutenue**. La transition écologique à laquelle s'attellent les agriculteurs depuis de nombreuses années doit leur permettre de rester compétitifs afin d'éviter davantage l'importation – énergétiquement discutable – de denrées.

4.7 Autres remarques concernant le chapitre 4 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

- 4.3.1 L'Office fédéral de l'environnement ou l'Office fédéral de l'énergie, avec Energie Suisse, offrent des ressources considérables. Il **s'agirait d'intensifier la collaboration avec ces instances** afin d'en tirer davantage profit.
- 4.3.3 Il est beaucoup question ici du rôle d'employeur ; **manque l'exemplarité du canton relativement à ses bâtiments (amélioration de l'efficacité énergétique, production de chaleur et d'électricité vertes) et à sa flotte de véhicules**.

5 Questions relatives au chapitre 5 « Conclusions et prochaines étapes »

5.1 Les explications données dans le chapitre 5 sont-elles suffisantes ?

Oui

Non

Si non : quelles informations manquerait-il ?

5.2 Autres remarques concernant le chapitre 5 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

6 Généralités

6.1 Les points suivants ont été très appréciés (visuels, explications, longueur, compréhension, etc.) :

Les textes sont essentiellement bien vulgarisés. Les visuels complètent aisément les textes. La longueur est correcte.

6.2 Les points suivants ont été moins appréciés (visuels, explications, longueur, compréhension, etc.) :

Attention à l'hétérogénéité, certains passages restent complexes. Ici encore, il s'agit d'être au clair avec le public visé.

6.3 Qu'attendez-vous de cette nouvelle stratégie climatique cantonale ?

- Nous insistons sur la nécessité de coordonner la réflexion et l'action avec, au minimum !, les cantons voisins, et d'intégrer à la réflexion des experts capables de penser et agir « out of the box ». Nous nous permettons de caricaturer un peu, mais le climat ne peut plus attendre la seule revitalisation de quelques plans d'eau avec l'introduction de trois grenouilles. **Un canton courageux se fixe des objectifs courageux, un canton agile reconnaît tôt les signes du temps et agit en conséquence – notamment en mettant le nez hors de ses frontières.**
- Nous demandons des objectifs **ciblés, mesurables à court-moyen terme et dotés de moyens réalistes**. Les mesures proposées qui ne répondent pas à ces critères pourraient être abandonnées ; le saupoudrage doit absolument être évité.
- Le canton doit agir **dans les domaines où il est compétent / là où il peut apporter une plus-value** (bâtiment, formation, fiscalité...) ; il doit en outre se montrer rapidement et totalement exemplaire.
- Enfin, **l'implication massive et concrète** (c'est-à-dire pas seulement avec des campagnes de communication et de sensibilisation mais également avec **des incitatifs clairs et conséquents de la part du canton) de la population et des entreprises doit être un objectif majeur de ce plan climat.**